

RÉSIDENCE ANSE DES SABLES

AVENANT N°1 AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

CONVENTION D'UTILISATION DU LOCAL SCOOTERS

Rappel : Conformément à l'article 13 du Règlement Intérieur de la Résidence Anse des Sables, il est rappelé que le local à vélos de cette même Résidence, situé au rez-de-chaussée intérieur est prévu pour y ranger des véhicules non motorisés (vélos, poussettes enfants, caddys....) à l'exclusion de tout engin à moteur (scooter, moto ou moteur hors-bord.....)

Conformément à l'article 14 du Règlement Intérieur, définition des règles d'utilisation du « local scooters »

1 – Usage général :

Ce local spécifique scooters/motos est aménagé à l'extérieur du bâtiment de la Résidence mais dans l'enceinte de cette propriété. Son entrée se fait par le parking situé à proximité immédiate de la laverie « La mer Denise »

Il est fermé à clef et est exclusivement destiné à cet usage de stationnement.

Pourront y être stationnés les petits engins à moteur de type : scooters, mobylette, moto.

De même que le local à vélos, il est équipé de barres, auxquelles les utilisateurs doivent ajouter leur propre chaîne ou système antivol.

Aucun engin abandonné ne doit y être déposé, pour le respect des places disponibles aux autres utilisateurs. Tout véhicule dont l'abandon est constaté après une période de deux mois, sera sorti et mis sur le parking public.

2 – Assurances :

La police d'assurance Anse des Sables n'assure pas les véhicules entreposés dans le local à scooters. Les propriétaires (ou locataires) de véhicules deux roues devront justifier de l'assurance des dits véhicules et fournir chaque année une attestation au Syndic.

3 - Conditions financières d'utilisation :

Le local à scooter est une partie commune de la Résidence Anse des Sables. A ce titre il est demandé à chaque utilisateur de respecter les conditions financières suivantes :

Loyer : 20,00€ / mois payable par trimestre à échoir, soit 60,00€

Dépôt de garantie : 1 trimestre à verser à la signature de cette convention.

Clef non copiable : 1 par utilisateur avec caution de 50,00€

Caution et dépôt de garantie restitués en fin de contrat.